



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 16 juin 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Philip Lapalme.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, Vincent Lussier, agent d'intervention aux cours d'eau et madame Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que conformément aux directives du gouvernement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Il souligne la présence de madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil ainsi que de madame Julie-Andrée Numainville, attachée politique de madame Marilyne Picard, députée de Soulanges.

21-06-16-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 32.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

21-06-16-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en déplaçant le point 6.2.5.1 « Représentation politique en faveur d'une augmentation des investissements culturels de provenance gouvernementale en Montérégie : appui » au point 4.1, en retirant les points suivants : 3.2 « Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2021 : adoption », 3.3 « Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2021 : adoption » et 9.2.1 « Résolution de la Ville de L'Île-Cadieux - Dénonciation des coûts du Service incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion sur des critères injustes pour la population de L'Île-Cadieux malgré que la formule de calcul soit permise par la loi : dépôt ».

Proposition adoptée.



3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

Il indique que la résolution numéro 20-10-21-26 - Demande de dispense ministérielle pour signer un contrat de gré à gré avec Tricentris sera retiré du tableau de suivi des résolutions car Il n’y aura aucun développement du côté du gouvernement tant que la cause est devant la Cour d’appel du Québec.

Au suivi de la résolution numéro 21-02-24-14, monsieur Beaudoin ajoute que le ministre responsable du dossier monsieur Gilles Bélanger, député d’Orford et adjoint parlementaire du premier ministre (volet Internet haute vitesse), a reçu notre recensement et qu’il a travaillé pour le branchement de toutes les résidences de Vaudreuil-Soulanges de plus, il a annoncé que quatre municipalités seraient branchées par Cogeco et que d’autres annonces suivraient bientôt pour toutes les portes restantes. Monsieur Beaudoin mentionne également qu’un organisme à but non lucratif qui nous tient à cœur conclura une entente ministérielle à cet effet.

SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de reprendre la responsabilité de la prise d’eau de la rivière Rouge à Coteau-du-Lac	Demande au MTQ de reprendre la responsabilité	20-09-16-17	La lettre de refus du MTQ a été déposée au conseil du 19 mai 2021. Une réunion doit être planifiée pour prendre une orientation.
Demande de dispense ministérielle pour signer un contrat de gré à gré avec Tricentris	Demande de dispense ministérielle	20-10-21-26	Il n’y aura aucun développement du côté du gouvernement tant que la cause est devant la Cour d’appel du Québec.
Demande au gouvernement fédéral et provincial de financer et d’accélérer les projets de branchement à internet haute vitesse		21-02-24-14	Le 11 juin 2021, le ministre responsable du dossier monsieur Gilles Bélanger, député d’Orford et adjoint parlementaire du premier ministre (volet Internet haute vitesse) sera présent à la table de fibre optique pour présenter les branchements à venir dans Vaudreuil-Soulanges à la suite de l’annonce du 22 mars dernier.
Lettre pour la reconnaissance de sites géologiques d’exception : mont Rigaud et les zones de recharges préférentielles pour l’aquifère qui desservent 95 000 personnes en eau potable	Transmission de la lettre au gouvernement pour demander son intervention	21-02-24-10	Rencontre le 23 avril 2021 entre Mme Numainville, M. Gibeault, M. Bousez, M. Beaudoin, M. Malo et Mme McKenzie Transmission le 23 avril 2021 au MERN et MELCC du Projet d’acquisition de connaissance des eaux souterraines (PACES) de la MRC Le 29 avril, une proposition de rencontre a été soumise à la MRC avec les fonctionnaires du MELCC, MERN, MAMH. La rencontre a été refusée par la MRC. Réception d’une réponse du ministre du MERN, Jonatan Julien, au préfet 19 mai 2021. Plusieurs échanges politiques avec le Cabinet du ministre du MERN et la députée de Soulanges. Nouvelle proposition de rencontre avec les fonctionnaires du MELCC, le MERN, le MAMH et la MRC reçue le 1er juin de la part de la direction régionale du MERN. Transmission d’une lettre de réponse au ministre du MERN à venir.



SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2021	Demande au MTQ	21-03-24-05	En attente du montant alloué pour 2021.
Demande d'avis à la Commission de protection du territoire agricole – aliénation et lotissement d'une partie du lot numéro 2 045 759 à des fins résidentielles - Municipalité des Cèdres.	Demande d'avis de la Commission	21-03-24-23	En attente de la décision de la CPTAQ
Travaux d'entretien - branche 6 et branche 28 de la rivière à la raquette : autorisation d'aller en appels d'offres sur invitation	Autorisation d'aller en appel d'offres	21-04-21-06	En processus
Travaux d'entretien - cours d'eau sans toponyme Pointe-Cavagnal: autorisation d'aller en appels d'offres sur invitation	Autorisation d'aller en appel d'offres	21-04-21-07	En processus
Demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – tenue d'une consultation ciblée sur le projet de reconstruction du pont de l'île-aux-tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville : décision	Demande au BAPE	21-04-21-20	La demande de consultation ciblée a été retirée.
Participation d'un agent en environnement à la formation de l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (AOMGMR), trois webinaires de deux heures chacun, pour un coût de 229,95 \$, incluant les taxes : autorisation	Autorisation	21-05-19-09	Inscription et formation complétées.
Offre de services de 24 000 \$ pour la mise en œuvre de la Politique de l'arbre et des boisés par le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges - Partenariat 2021-2022 avec Nature-Action Québec : autorisation	Autorisation	21-05-19-10	Réception de la résolution du greffe le 3 juin 2021. Transmission de la résolution et du bon de commande à Nature-Action Québec à venir.
Analyse d'une demande d'entretien de cours d'eau par la table de l'eau : dossier numéro 23628, cours d'eau sans toponyme dans la ville d'Hudson pour le lot 1 833 746 : refus en raison de l'enjeu jugé faible de la demande	Autorisation	21-05-19-11	En processus
Analyse d'une demande d'entretien de cours d'eau par la table de l'eau : dossier numéro 19123, décharge Saint-Lazare dans la ville de Saint-Lazare pour les lots 3501751, 3501752, 3504527, 3504614, 3505364, 3505366, 3501747 et 3501746 : refus en raison de la compétence locale	Autorisation	21-05-19-12	En processus



SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
Analyse d'une demande d'entretien de cours d'eau par la table de l'eau : dossier numéro 23630, branche 2 du cours d'eau décharge Saint-Lazare dans la ville de Saint-Lazare pour les lots 1677204, 1677206, 3504163, 3504152, 3504153, 3504158, 3504159, 3504160, 3504161, 3504162, 3504164 et 3504165 : refus en raison de l'enjeu jugé faible de la demande	Autorisation	21-05-19-13	La résolution a été transmise à la Ville de Saint-Lazare
Obstruction par barrages de castors sur le ruisseau Black Creek sur les lots 1 832 635, 1 832 841 et 1 832 870 à Hudson : octroi d'un mandat au trappeur Gérard Trédémy pour le piégeage des castors pour un montant maximal de 1 000 \$	Autorisation	21-05-19-14	Piégeage terminé. Obstruction retirée.
Obstruction par barrages de castors sur le ruisseau Charrette sur les lots 4 024 816 et 4 024 818 à Pointe-Fortune : octroi d'un mandat au trappeur Nicolas Trahan pour le piégeage des castors pour un montant maximal de 1 000 \$	Autorisation	21-05-19-15	Piégeage terminé. Obstruction retirée.
Obstruction par barrages de castors sur le cours d'eau Majoeu, sur les lots 2 047 912 et 3 271 348 aux Cèdres : octroi de mandat au trappeur Marcel Mcsween pour le piégeage de castors pour un montant maximal de 1 000 \$	Autorisation	21-05-19-16	Piégeage terminé.
Projet d'amélioration de la biodiversité et de rétention des sols dans le bassin de la rivière Delisle : appui financier à Nature-Action Québec au montant de 25 000 \$ pour 2021 et 25 000 \$ pour 2022 pour effet de levier d'un projet subventionné de 220 000 \$ auprès de la Fondation de la faune du Québec et du MAPAQ : autorisation	Autorisation	21-05-19-17	La résolution a été transmise à Nature-Action Québec et le projet est débuté.
Projet de rétention des sols agricoles : mandat à Nature-Action Québec au montant de 10 000 \$ pour la coordination du projet et le l'accompagnement des agriculteurs pour l'année 2021-2023 avec un effet de levier sur les subventions des agriculteurs auprès du MAPAQ, afin d'améliorer leurs pratiques agricoles	Autorisation	21-05-19-18	La résolution a été transmise à Nature-Action Québec. En processus.
Projet InnEAUvation, phase 2 du projet de la rivière Quinchien : mandat à Nature-Action Québec pour la coordination du projet au montant total de 149 595 \$ pour les années 2021 à 2024 en effet levier pour l'obtention d'une subvention de 42 194 \$ par Nature-Action Québec au projet	Autorisation	21-05-19-19	La résolution a été transmise à Nature-Action Québec et le projet est débuté.



SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
Services professionnels en ingénierie pour poursuivre les démarches des travaux d'aménagement sur les cours d'eau Grande-Ligne-de-Rigaud à Rigaud, Pointe-Cavagnal à Vaudreuil-Dorion et d'Hudson et cours d'eau sans toponyme à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot : mandat à la firme Pleineterre pour la phase 3 (surveillance) au montant de 9 200 \$	Autorisation	21-05-19-20	La résolution a été transmise à Pleineterre. En processus.
Octroi de contrat à Solmatech pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols pour l'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion, pour un montant de 12 123,40 \$ avant taxes : autorisation	Autorisation	21-05-19-21	Contrat octroyé. Travaux à venir.
Octroi d'un contrat d'ingénierie électrique à la firme les Services EXP inc. pour intégrer des travaux électriques pour un compacteur à carton dans l'élaboration des plans et devis de l'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion, pour un montant de 7 000 \$ avant taxes : autorisation	Autorisation	21-05-19-22	Contrat octroyé.
Dépôt d'une demande de 75 000 \$ pour le projet d'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion au programme d'aide financière de Recyc-Québec visant l'optimisation du réseau québécois des écocentres: autorisation	Autorisation	21-05-19-23	En voie d'être complété. Le délai de dépôt a été repoussé au 21 juin.
Octroi de contrat après négociation, au Centre de tri d'Argenteuil pour le traitement et valorisation des matières résiduelles du Réseau des écocentres dans le cadre d'un appel d'offres public pour un montant, de 4 089 603,26 \$, taxes incluses, sur 3 ans, plus option de prolongation de 2 ans pour 4 022 199,17 \$, taxes incluses : autorisation	Autorisation	21-05-19-24	Contrat octroyé.
Octroi de contrat à AECOM pour effectuer une campagne de caractérisation des cours d'eau (deux sessions – printemps et automne 2021) comprenant les jaugeages, les relevés de niveaux d'eau ponctuels et la bathymétrie pour six tronçons des rivières des MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'Argenteuil au coût de 91 456,86 \$ incluant les taxes dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables : autorisation	Autorisation	21-05-19-25	La rencontre de démarrage des opérations avec le personnel de la firme AECOM, l'équipe de l'INRS et de la MRC a eu lieu le 26 mai dernier. Les opérations se dérouleront sur demande de l'équipe de modélisation qui sera chargée de déterminer le moment le plus favorable pour procéder.



SUJETS TRAITÉS -	POSITIONNEMENT	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
Entente entre la MRC et la municipalité de Saint-Polycarpe concernant l'implantation d'un conteneur pour la relocalisation du guichet automatique Desjardins sur le terrain du 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe : autorisation de signature	Autorisation	21-05-19-26	En cours.
Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie : autorisation de signature	Autorisation	21-05-19-27	L'entente a été signée.
Offre de service pour la présence d'un agent de sécurité à la cour municipale régionale et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 20 mai 2021 au 8 septembre 2021 avec une possibilité de continuité jusqu'au 23 décembre 2021, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au taux horaire de 26,30 \$ pour un maximum de 24 900 \$ avant les taxes applicables : autorisation	Autorisation	21-05-19-28	L'agent est en fonction depuis le mardi 25 mai 2021.
Report de la vente des immeubles pour défaut de non-paiement de taxes		21-05-19-30	Avis publics dans les journaux et mise en ligne sur notre site web les 26 et 27 mai 2021. Envoi d'un courriel aux dg des municipalités concernés le 28 mai 2021.
Règlement entourant les chiens dangereux	Positionnement sur la création d'une table de travail pour l'écriture d'un règlement municipal harmonisé	21-05-19-31	La résolution a été transmise. Dès la réception des noms des représentants de chacun des secteurs, une première rencontre de travail sera planifiée.
Billetterie électronique de la Sûreté du Québec	Positionnement : aller de l'avant avec la participation au projet pilote	21-05-19-32	La résolution a été transmise. En attente de la confirmation des prochaines étapes.
Demande à la Sûreté du Québec pour la présence d'un agent de liaison lors des séances de la cour municipale régionale	Autorisation	21-05-19-33	La résolution a été transmise au Capitaine Marc Robert. En attente des prochaines étapes.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2021 : ADOPTION

Ce point a été retiré.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2021 : ADOPTION

Ce point a été retiré.



3.4 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2021 : ADOPTION

21-06-16-03 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.5 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2021 : ADOPTION

21-06-16-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 REPRÉSENTATION POLITIQUE EN FAVEUR D'UNE AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS CULTURELS DE PROVENANCE GOUVERNEMENTALE EN MONTÉRÉGIE : APPUI

CONSIDÉRANT QU'à l'initiative de Culture Montérégie, la firme KPMG a réalisé une étude portant sur : « L'importance économique du secteur culturel en Montérégie »;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a révélé que le milieu culturel de la Montérégie était sous-financé par les gouvernements provincial et fédéral, compte tenu du poids démographique de la région et de sa contribution à l'emploi;

CONSIDÉRANT Qu'à la lumière des données présentées dans cette étude, le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, mandataire de la MRC en matière de culture, a recommandé aux élus de faire des représentations politiques en faveur d'une augmentation des investissements culturels gouvernementaux en Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE selon les données compilées par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les dépenses en culture réalisées par les gouvernements provincial et fédéral sont au montant de 24 \$ / habitant en Montérégie, ce qui en fait la région du Québec la moins financée;

CONSIDÉRANT QU'à titre indicatif, à l'échelle de la province de Québec, les deux (2) gouvernements investissent en moyenne un montant de 203 \$ / habitant;

CONSIDÉRANT QUE dans une étude distincte réalisée par l'OCCQ, les données compilées démontrent l'importance des efforts déployés par le milieu municipal afin de soutenir le milieu culturel (dépense de 70,51\$ / habitant);

CONSIDÉRANT QU'à la lecture de ces données, il ressort également qu'entre 2016 et 2018, la Montérégie est l'une des régions où le milieu municipal a le plus augmenté ses dépenses en culture (variation de +8%);

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaiteraient que les gouvernements bonifient les investissements culturels en Montérégie puisque ces dépenses sont génératrices d'importantes retombées économiques;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu



de demander au ministère de la Culture et des Communications et au ministère du Patrimoine canadien de prendre acte des constats énoncés dans le rapport intitulé «L'importance économique du secteur culturel en Montérégie» et d'augmenter substantiellement les dépenses dans le milieu culturel en Montérégie;

de transmettre la présente résolution aux députés provinciaux et fédéraux du territoire, à titre informatif;

de transmettre la présente résolution à Culture Montérégie ainsi qu'à la Table de concertation régionale de la Montérégie.

Proposition adoptée.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 14 MAI 2021 : DÉPÔT

Madame Danie Deschênes, présidente du comité des bâtiments, procède au dépôt du document.

5.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 17 MAI 2021 : DÉPÔT

Madame Danie Deschênes, présidente du comité de sécurité publique, procède au dépôt du document.

5.3 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DU 17 MAI 2021 : DÉPÔT

Monsieur Daniel Beaupré, président du comité CMR, procède au dépôt du document.

5.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 20 MAI 2021 : DÉPÔT

Monsieur Yvan Cardinal, président du comité de sécurité incendie et civile, procède au dépôt du document.

5.5 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI) DU 27 MAI 2021: DÉPÔT

Monsieur Pierre Lalonde, président de la table des technologies de l'information (TI), procède au dépôt du document.

5.6 COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 2 JUIN 2021 : DÉPÔT

Monsieur Jean-Yves Poirier, président de la table régionale d'aménagement, procède au dépôt du document.

5.7 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 8 JUIN 2021 : DÉPÔT

Monsieur Yvon Chiasson, président de la table des ressources humaines, procède au dépôt du document.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

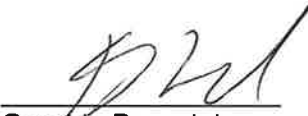


21-06-16-06

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'adopter la liste MRC 21-06-16.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-06-16, le tout en fonction du budget adopté ».


Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 ACHATS

6.1.2.1 ACHAT DE CINQ ORDINATEURS PORTABLES CHEZ LOB INC. POUR LA MRC ET LA CMR AU MONTANT DE 7 623 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le plan de renouvellement des équipements informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit remplacer cinq ordinateurs portables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission et la proposition d'achat ont été étudiées par la table des technologies de l'information le 27 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé des estimés budgétaires à deux entreprises de Vaudreuil-Soulanges et que l'entreprise LOB Inc. située à Vaudreuil-Dorion a soumis le plus bas estimé budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds Covid du MAMH pour améliorer les équipements technologiques de la MRC pendant la pandémie au poste 01 381 45 029;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'autoriser l'achat de cinq ordinateurs portables pour la MRC et la CMR au montant de 7 623 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

6.1.2.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES CHEZ LOB INC. POUR LA MRC ET LA CMR AU MONTANT DE 283,60 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le plan de renouvellement des équipements informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit acquérir des équipements informatiques adaptés (caméras web, casques d'écoute avec micro) pour notamment permettre la participation des membres du personnel aux réunions virtuelles;

CONSIDÉRANT QUE la soumission et la proposition d'achat ont été étudiées par la table des technologies de l'information le 27 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé des estimés budgétaires à deux entreprises de Vaudreuil-Soulanges et que l'entreprise LOB Inc. située à Vaudreuil-Dorion a soumis le plus bas estimé budgétaire;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds Covid du MAMH pour améliorer les équipements technologiques de la MRC pendant la pandémie au poste 01 381 45 029;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'autoriser l'achat d'équipements informatiques pour la MRC et la CMR au montant de 283,60 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

6.1.3 DEMANDE DE LA VILLE DE RIGAUD DE FINANCER 50 % DES COÛTS RELIÉS À L'ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR POUR LA CONSERVATION, LA MISE EN VALEUR ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE SUR LE MONT RIGAUD POUR UN MONTANT TOTAL DE 100 000 \$ TAXES INCLUSES PROVENANT DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, VOLET 2 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution de la Ville de Rigaud demandant l'octroi d'une subvention de 100 000 \$ pour la Fiducie de conservation du patrimoine naturel de Rigaud afin de couvrir 50 % des coûts reliés à la conception du Plan directeur pour la conservation, la mise en valeur et le développement d'un tourisme durable sur le mont Rigaud; selon la proposition de Nature-Action Québec;

CONSIDÉRANT que le mont Rigaud est reconnu par la MRC comme un équipement régional;

CONSIDÉRANT l'urgence de réaliser un plan directeur pour assurer un développement cohérent assurant la mise en valeur et la protection du mont Rigaud;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rigaud et la MRC se sont engagées à défrayer chacune 50 % pour réaliser un plan directeur pour le mont Rigaud;

CONSIDÉRANT que la MRC entend puiser la somme de 100 000 \$ disponible au Fonds de développement des territoires, volet 2;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges à puiser la somme de 100 000 \$ taxes incluses à même le Fonds de développement des territoires, volet 2 et de remettre un chèque du même montant à la Fiducie de conservation du patrimoine naturel de Rigaud afin qu'elle réalise le plan directeur pour la conservation, la mise en valeur et le développement d'un tourisme durable sur le mont Rigaud selon la proposition de Nature-Action Québec.

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 COURS D'EAU

6.2.1.1 TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SANS TOPONYME PRÈS DE LA RUE BÉLANGER À RIGAUD : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau sans toponyme près de la rue Bélanger à Rigaud (Bassin 4 : Rigaud : 55,57 %; Sainte-Justine-de-Newton : 12,81 %; Sainte-Marthe : 1,23 %; Très-Saint-Rédempteur : 30,39 %) conditionnel à l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



Proposition adoptée.

6.2.1.2 TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SANS TOPONYME PRÈS DE LA RUE MARCEAU À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **procéder** à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau sans toponyme près de la rue Marceau à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Bassin 9 : Notre-Dame-de-l'Île-Perrot : 100 %), conditionnel à la réception de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



Besoin entret
 Cours d'eau

Proposition adoptée.

6.2.1.3 TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHE 10 DU COURS D'EAU PONT-PIGEON : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de la branche 10 du cours d'eau Pont-Pigeon sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
 APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **procéder** à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien de la branche 10 du cours d'eau Pont-Pigeon (Bassin 1 : Coteau-du-Lac : 6,78 %; Les Coteaux : 4,81 %; Saint-Clet : 2,35 %; Saint-Polycarpe : 41,37 % Saint-Télesphore : 11 %; Saint-Zotique : 2,36 % et Sainte-Justine-de-Newton : 31,34 %).

Dossier 20173

Enjeu de la demande	Propriétés inondées
Menace	Élevée
Contraintes environnementales et techniques	
Estimation (Classe D)	25 000 \$
Recommandation	Oui





— Cours d'eau à entretenir
 — Cours d'eau

Proposition adoptée.

6.2.1.4 TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHE 7 DE LA RIVIÈRE LA RAQUETTE, BRANCHE 4A DE LA RIVIÈRE NOIRE ET BRANCHE 2 DU COURS D'EAU PONT-PIGEON : OCTROI DE CONTRAT AU MONTANT DE 126 344,83 \$ À LA COMPAGNIE EXCAVATION JRD SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- Branche 7 de la rivière à la Raquette dans les municipalités de Très-Saint-Rédempteur et de Sainte-Marthe;
- Branche 4A de la rivière Noire dans la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;
- Branche 2 du cours d'eau Pont-Pigeon dans la municipalité de Saint-Télesphore;

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-21-04 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 10 juin 2021 suite à l'appel d'offres public en date du 21 mai 2021 pour les travaux d'entretien de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;
POUR CES MOTIFS,

21-06-16-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

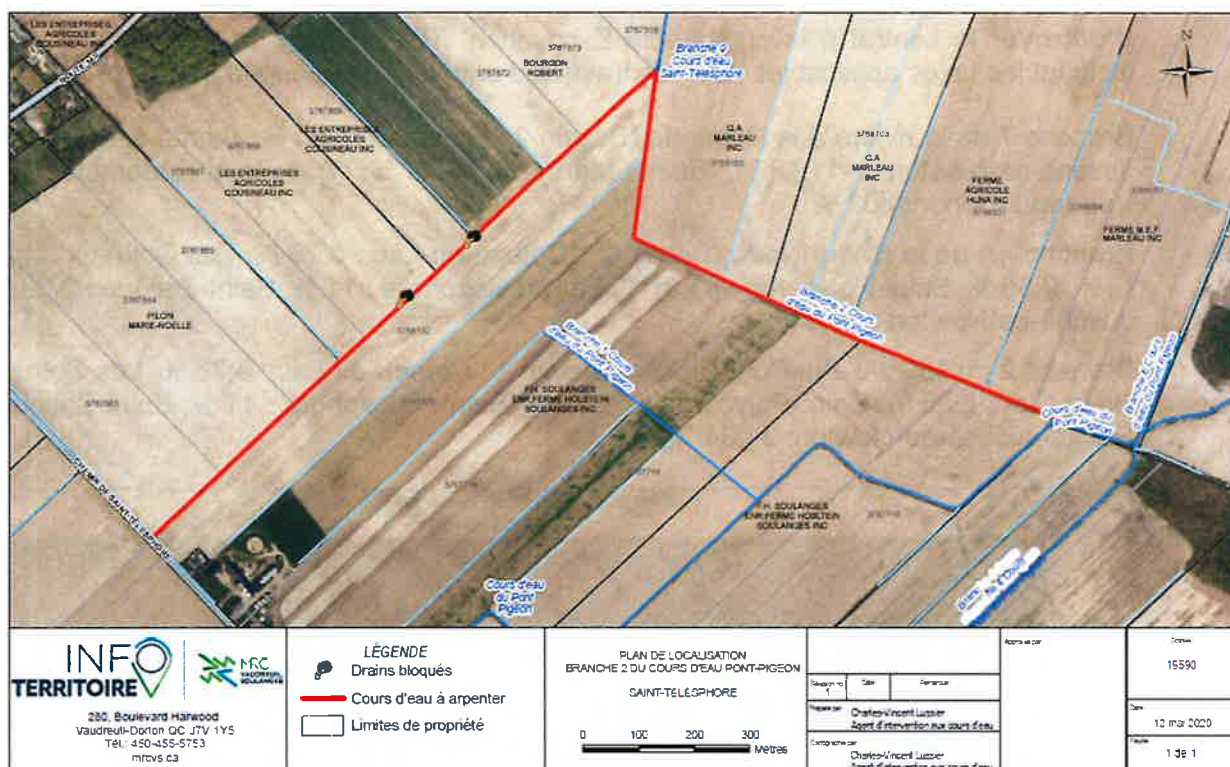
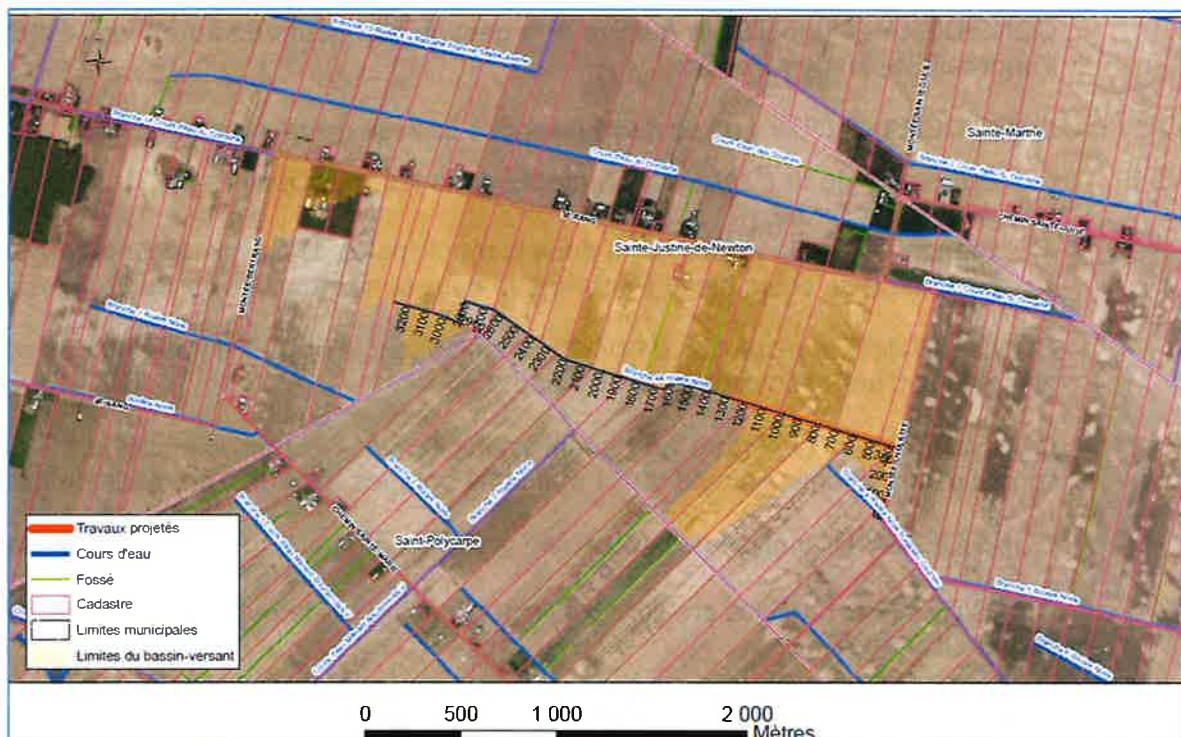
d'octroyer le contrat à la compagnie Excavation JRD pour un montant total de 126 344,83 \$ incluant les taxes applicables pour les travaux d'entretien des cours d'eau :

Branche 7 de la rivière à la Raquette (Bassin 2 : Rigaud : 19,80 %; Saint-Lazare: 5,22 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Sainte-Marthe : 57,21 %; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 % et Vaudreuil-Dorion 4,03 %)

Branche 4A de la rivière Noire (Bassin 1 : Coteau-du-Lac : 6,78 %; Les Coteaux : 4,81 %; Saint-Clet : 2,35 %; Saint-Polycarpe : 41,37 % Saint-Télesphore : 11 %; Saint-Zotique : 2,36 % et Sainte-Justine-de-Newton : 31,34 %)

Branche 2 du cours d'eau Pont-Pigeon (Bassin 1 : Coteau-du-Lac : 6,78 %; Les Coteaux : 4,81 %; Saint-Clet : 2,35 %; Saint-Polycarpe : 41,37 %; Saint-Télesphore : 11 %; Saint-Zotique: 2,36 % et Sainte-Justine-de-Newton: 31,34 %)





Proposition adoptée.

6.2.1.5 TRAVAUX D'ENTRETIEN –BRANCHE 6 ET BRANCHE 28 DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE: OCTROI DE CONTRAT AU MONTANT DE 24 400 \$ À LA COMPAGNIE 9124-4277 QUÉBEC INC. (NOËL ET FILS) SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- Branche 6 de la rivière à la Raquette dans la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;
- Branche 28 de la rivière à la Raquette dans la municipalité de Sainte-Marthe;

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-21-06 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 10 juin 2021 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 21 mai 2021 pour les travaux d'entretien de ces cours d'eau ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

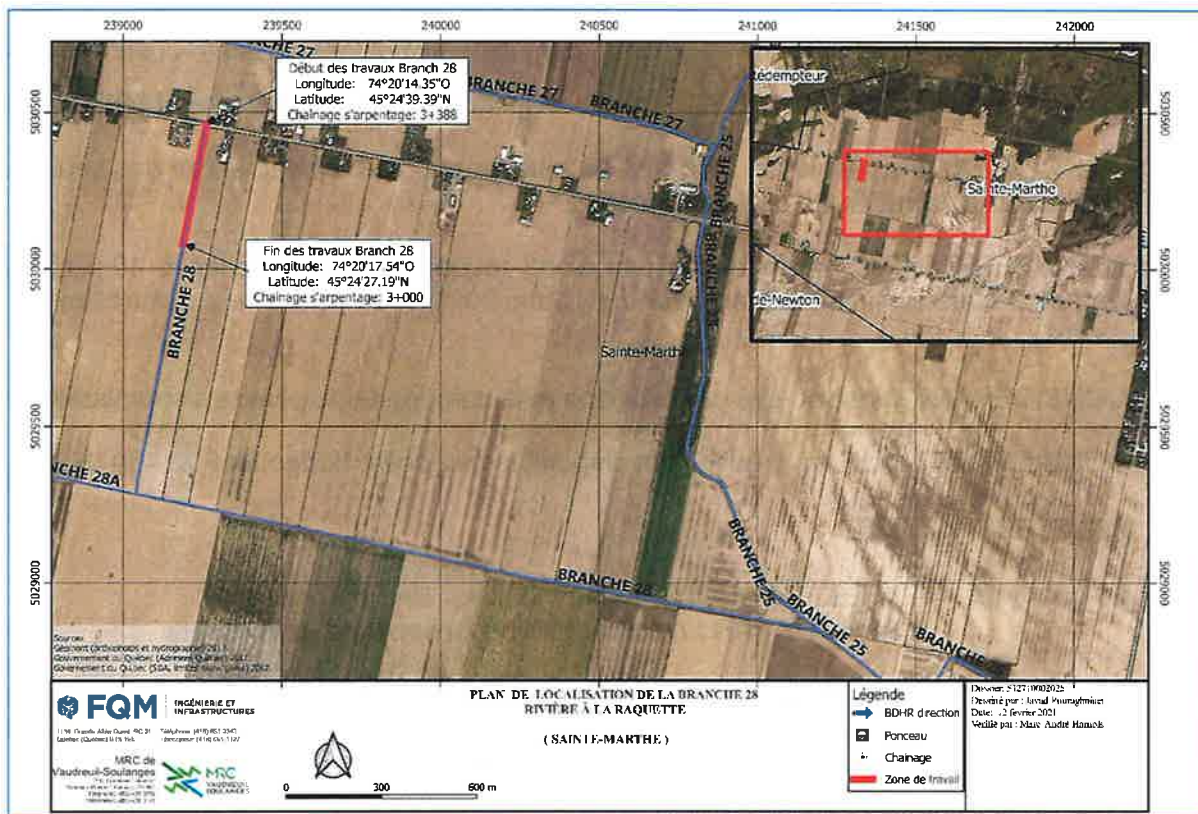
21-06-16-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
 APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'octroyer le contrat à la compagnie 9124-4277 Québec Inc. (Noël et Fils)
 pour un montant total de vingt-quatre mille quatre cents dollars (24 400 \$)
 incluant les taxes applicables pour les travaux d'entretien des cours d'eau :

Branche 6 de la rivière à la Raquette (Bassin 2 : Rigaud : 19,80 %; Saint-Lazare : 5,22 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Sainte-Marthe : 57,21 %; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 % et Vaudreuil-Dorion 4,03 %);

Branche 28 de la rivière à la Raquette (Bassin 2 : Rigaud : 19,80 %; Saint-Lazare : 5,22 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Sainte-Marthe : 57,21 %; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 % et Vaudreuil-Dorion 4,03 %).





Proposition adoptée.

6.2.2 AMÉNAGEMENT

6.2.2.1 MODIFICATION À LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MRC POUR LE PARC DU CANAL DE SOULANGES À LA DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR UN MONTANT DE 5 805 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la mise en place du Parc du canal de Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ exige à la MRC d'avoir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimal de 10 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 422;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

de modifier la police d'assurance de la MRC pour une couverture de 10 000 000 \$ pour un coût supplémentaire 5 805 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

6.2.2.2 RÉSOLUTION DE LA VILLE DE PINCOURT - POSITIONNEMENT SUR LA FERMETURE DU PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.3 INFO TERRITOIRE

6.2.3.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD (TPECS) - CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES RÉALISÉE PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



6.2.3.2 PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE DE MONSIEUR MICHEL LECLERC, HYDROLOGUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution du conseil 18-06-26-14 du 19 juin 2018 pour l'autorisation d'octroyer un contrat de travail à durée déterminée, renouvelable annuellement pour trois années, à monsieur Michel Leclerc, hydrologue, pour la période du 3 juillet 2018 au 2 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le dernier renouvellement de contrat de travail de monsieur Michel Leclerc qui se termine le 2 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation du projet de cartographie des zones inondables, financé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est prévue jusqu'au 31 mars 2022 et sera possiblement prolongée pour au moins une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie d'une aide financière du gouvernement de 1,94 million de dollars pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT l'expertise de monsieur Michel Leclerc pour superviser ce type de travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 141;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

de renouveler pour huit (8) mois, avec l'option d'une année supplémentaire, si le projet est prolongé jusqu'en 2023, le contrat de travail à durée déterminée de monsieur Michel Leclerc, à titre d'hydrologue pour la période du 3 juillet 2021 au 31 mars 2022, selon les mêmes conditions du contrat initial et d'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** la lettre de renouvellement.

Proposition adoptée.

6.2.3.3 PHASE II DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : OCTROI D'UN MANDAT À L'ÉQUIPE DU PROFESSEUR ALAIN ROUSSEAU DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS) POUR L'IMPLANTATION D'UN MODÈLE HYDRODYNAMIQUE 2D (SIMULATEUR H2D2) DANS LE SECTEUR DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS CHEVAUCHANT LE BARRAGE DE CARILLON EN AMONT DU LAC DES DEUX-MONTAGNES AU COÛT DE 87 153,15 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES; ET OCTROI D'UN MANDAT À L'ÉQUIPE DU PROFESSEUR TAHA OUARDA DE L'INRS POUR DES ANALYSES FRÉQUENTIELLES COMPLÉMENTAIRES AU COÛT DE 49 873 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES; ET OCTROI D'UN MANDAT AU PROFESSEUR HONORAIRE DE L'INRS ET CONSULTANT, MONSIEUR YVES SECRETAN, AFIN D'OFFRIR UN SUPPORT TECHNIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES OUTILS D'INSTRUMENTATION NUMÉRIQUE DU SIMULATEUR HYDRODYNAMIQUE H2D2 AU COÛT DE 21 000 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes (municipalité de Saint-Placide) et de Vaudreuil-Soulanges ainsi que l'aide financière reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme gestionnaire de l'aide financière du MAMH;



CONSIDÉRANT QU'en octobre 2020 la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été informée par le MAMH que la convention qui devait se terminer le 31 mars 2021 sera prolongée jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle convention permettra au milieu municipal de cartographier les aléas d'inondations en fonction de la nouvelle méthodologie et du nouveau cadre normatif qui seront développés et qu'un montant additionnel de 8 M\$ sera disponible, à partir du 1^{er} avril 2021, pour les huit signataires des conventions d'aide financière;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre du comité technique du 7 juin 2021 impliquant les experts du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), il a été convenu qu'il était nécessaire d'implanter un modèle hydrodynamique 2D (simulateur H2D2 développé à l'INRS, sous la direction du professeur Yves Secretan) dans la rivière des Outaouais en amont et en aval du barrage de Carillon afin de pouvoir mener à terme la phase 2 de la cartographie des zones inondables et mieux documenter certains enjeux locaux par :

- une extension du domaine modélisé dans le terrain jusqu'au quantile 350 ans;
- une extension du modèle dans le bief aval du barrage afin de prendre en compte la gestion des évacuations;
- une description des écoulements permettant d'adresser l'enjeu d'érosion très présent à Pointe-Fortune;
- une résolution 2D du modèle permettant une évaluation de l'indice de dangerosité lié aux courants;
- une description du terrain à la confluence de la Rivière-du-Nord;
- un établissement de quantiles de crue complémentaires, applicables au lac des Deux-Montagnes et aux petits bassins du territoire, en tenant compte notamment de l'impact des changements climatiques, de la présence d'ouvrages de contrôle du débit et du principe de précaution;

CONSIDÉRANT l'offre de service au coût de 87 153,15 \$ incluant les taxes applicables et l'expertise du professeur Alain Rousseau et de son équipe dans le domaine des sciences de l'eau, notamment en modélisation hydrologique;

CONSIDÉRANT l'offre de service au montant de 49 873 \$ incluant les taxes applicables et l'expertise du professeur Taha Ouarda, spécialiste en hydrométéorologie statistique;

CONSIDÉRANT l'offre de service au montant de 21 000 \$ plus les taxes applicables et l'expertise du professeur associé honoraire et consultant Yves Secretan qui a développé le simulateur H2D2 et qui est un spécialiste des écoulements transitoires et de la turbulence ainsi qu'en hydro-informatique;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 419;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'octroyer un mandat à l'équipe du professeur Alain Rousseau de l'INRS pour l'implantation d'un modèle hydrodynamique 2D (simulateur H2D2) dans le secteur de la rivière des Outaouais chevauchant le barrage de Carillon en amont du lac des Deux-Montagnes pour le projet de cartographie des zones inondables au coût de 87 153,15 \$ incluant les taxes applicables;

d'octroyer un mandat à l'équipe du professeur Taha Ouarda de l'INRS pour réaliser des analyses fréquentielles complémentaires pour le projet de cartographie des zones inondables au coût de 49 873 \$ incluant les taxes applicables;



d'octroyer un mandat au professeur honoraire et consultant, monsieur Yves Secretan, afin de fournir un support au développement des outils d'instrumentation numérique – simulateur hydrodynamique H2D2 au coût de 21 000 \$ plus les taxes applicables;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer les différentes entente applicables.

Proposition adoptée.

6.2.4 ÉCOCENTRES

6.2.4.1 AJOUT D'UN PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE À PINCOURT POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU SITE PENDANT L'HORAIRE D'ÉTÉ 2021, TOTALISANT 208 HEURES POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 4 729,92 \$ EXEMPT DE TAXES AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande émise par la Ville de Pincourt pour l'ajout d'un préposé à l'écocentre afin de diriger la circulation durant les heures d'ouverture du garage municipal et assurer la sécurité des visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre est situé au cœur des opérations journalières des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les risques d'accident sont actuellement élevés pour les visiteurs étant donné que la cour des travaux publics est en réaménagement, que de nouvelles infrastructures sont en construction et que de nombreux fournisseurs de services sont présents pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec Nature-Action Québec, Gestion des opérations des écocentres de la MRC, permet à la MRC de demander des heures supplémentaires de travail, et ceci selon le taux horaire établi au contrat;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 3 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 01 446;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser la dépense pour l'ajout d'un préposé à l'écocentre à Pincourt pendant l'horaire d'été 2021, totalisant 208 heures, selon un taux horaire de 22,74 \$, pour un montant maximal de 4 729,92 \$ exempt de taxes avec Nature-Action Québec et payé selon le nombre réel d'heures travaillées, du 18 juin au 30 novembre 2021.

Proposition adoptée.

6.2.5 CULTURE

6.2.5.1 REPRÉSENTATION POLITIQUE EN FAVEUR D'UNE AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS CULTURELS DE PROVENANCE GOUVERNEMENTALE EN MONTÉRÉGIE : APPUI

Ce sujet a été traité au point 4.1.

6.2.6 DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV)



6.2.6.1 RADIATION DU SOLDE À PAYER DU PRÊT OCTROYÉ PAR LE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) À L'ENTREPRISE VINET ET FILS - MÉCANIQUE DU BÂTIMENT : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'octroi du prêt, Fonds local d'investissement (FLI) au montant de 30 000 \$ à l'entreprise *Vinet et Fils - Mécanique du bâtiment*, en date du 7 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que l'entreprise est fermée depuis plus d'un an et qu'il n'y a aucune indication qu'il y ait des réalisations possibles par DEV dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les suivis administratifs et légaux entrepris par DEV pour recouvrir la somme due;

CONSIDÉRANT le jugement obtenu en date du 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT le solde à payer sur le prêt FLI de 17 583,38 \$;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

de radier le solde à payer du prêt octroyé par le FLI à l'entreprise *Vinet et Fils mécanique du bâtiment*.

Proposition adoptée.

6.2.6.2 REHAUSSEMENT LIMITE SUPÉRIEURE AU SEUIL PRÉVU PAR LA LOI POUR L'AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE PAR LA MRC À UN MÊME BÉNÉFICIAIRE À TOUT MOMENT À L'INTÉRIEUR D'UNE PÉRIODE DE DOUZE MOIS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, chapitre C-47.1 (ci-après la « Loi ») prévoit la compétence des municipalités régionales de comtés (MRC) relative au développement local et régional sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette compétence relative au développement, la MRC dispose du « Fonds local d'investissement » (FLI) pour créer et soutenir les entreprises dans le financement pour supporter et financer le démarrage, la croissance, l'acquisition ou pour soutenir un projet de relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose également du « Fonds local solidarité » (FLS) et d'autres fonds spécifiques conçus spécialement pour soutenir l'économie locale par le développement des PME, la création et le maintien d'emplois durables et de qualité;

CONSIDÉRANT QUE le FLI et le FLS représentent le principal outil financier des MRC mis en place pour soutenir les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec par décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 en raison de la pandémie mondiale de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE cet état d'urgence sanitaire perdure depuis plus d'un an;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la pandémie, la MRC a délégué à Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) l'administration du « Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » (PAUPME) mis en place par le gouvernement du Québec, permettant notamment de pallier au manque de liquidité afin que ces entreprises locales soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;



CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la pandémie, DEV administre également pour le compte de la MRC, un autre volet ajouté au PAUPME, soit le volet « Aide aux entreprises en régions en alerte maximale » (AERAM), sous la forme d'un pardon de prêt;

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.3 de la Loi impose que la valeur totale de l'aide financière octroyée par DEV au nom de la MRC à un même bénéficiaire ne peut excéder 150 000 \$ à tout moment à l'intérieur d'une période de douze mois, sous réserve d'une autorisation conjointe à une limite supérieure par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

CONSIDÉRANT QU'outre l'aide déjà apportée dans les derniers mois, des entreprises demandent de l'aide financière supplémentaire pour leur relance en raison notamment de la durée de la pandémie;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la longueur de la crise sanitaire, l'aide financière octroyée à certaines entreprises via le programme PAUME-AERAM devrait être supérieure au plafond de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la conjugaison des mesures d'aide « régulière » (FLI-FLS) avec les mesures d'aide « d'urgence » (PAUME-AERAM) aurait pour conséquence un dépassement du plafond de 150 000 \$ pour certaines entreprises;

CONSIDÉRANT l'importance de la relance de l'économie locale, la MRC souhaite continuer à aider les entreprises qui en ont besoin et conserver sa place dans l'échiquier de l'aide financière du développement local;

CONSIDÉRANT QUE pour agir de façon optimale et exercer sa compétence en atteignant les objectifs de la relance économique post-pandémie, le plafond imposé de la valeur totale de l'aide financière octroyée par DEV au nom de la MRC à un même bénéficiaire devrait pouvoir excéder 150 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que le conseil de la MRC **demande** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), madame Andrée Laforest, et au ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI), monsieur Pierre Fitzgibbon, d'autoriser conjointement une limite supérieure au plafond prévu par la loi pour l'aide financière octroyée par DEV au nom de la MRC à un même bénéficiaire à tout moment à l'intérieur d'une période de douze mois;

que le conseil de la MRC **demande** que cette limite soit de 225 000 \$;

que le conseil de la MRC **demande** que cette limite de 225 000 \$ soit générale et que tant la MRC que DEV puissent l'appliquer à l'ensemble des dossiers qu'ils traitent;

qu'une copie conforme de la présente résolution **soit acheminée** à madame Andrée Laforest et à monsieur Pierre Fitzgibbon, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans les jours suivant son adoption.

Proposition adoptée.

6.2.7 RÈGLEMENT NUMÉRO 238-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 238 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 238 relatif à la politique de gestion contractuelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été adopté le 28 novembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);



CONSIDÉRANT QUE la loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la loi modifie entre autres choses les lois du domaine municipal « afin d'assurer leur adéquation avec les accords intergouvernementaux de libéralisation des marchés publics »;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement réitère sa volonté de soutenir l'économie québécoise et que conformément à la loi, les municipalités ont l'obligation d'inclure, dans leur règlement sur la gestion contractuelle, à compter du 25 juin 2021, et ce, jusqu'au 25 juin 2024, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par **monsieur Pierre Lalonde** et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 19 mai 2021;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-21

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

qu'un règlement portant le numéro 238-1 **soit adopté** et qu'il **soit statué** par ce règlement ce qui suit :

1. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DATE DE FIN D'APPLICATION DES MESURES

Le présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou à partir du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure en vertu de la loi jusqu'au 25 juin 2024.

2. OBJETS DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de soutenir l'économie québécoise, donc également les économies régionale et locale de Vaudreuil-Soulanges en favorisant, autant que faire se peut, par des mesures favorisant les biens et les services Vaudreuil-Soulangeois ou québécois, de même que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

3. EFFETS DE LA MODIFICATION PROPOSÉE

Le Règlement numéro 238, relatif à la politique de gestion contractuelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, est modifié par l'ajout de l'article suivant :

« 10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la MRC doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec. Dans le cadre de l'identification de son besoin, la MRC peut favoriser tout bien et service québécois, dans l'ordre suivant : d'abord en favorisant ceux situés sur le territoire de la MRC, ensuite ceux situés sur le territoire de la Montérégie, puis ceux situés sur le territoire québécois.

À compétence égale ou à qualité égale, le Conseil de la MRC peut par résolution favoriser l'octroi d'un contrat à une entreprise ayant un établissement au Québec lorsque le prix soumis par celle-ci accuse un écart de moins de 10 % avec la soumission la plus basse, sous réserve des dispositions applicables en matière de contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.



Pour les catégories de contrats qu'elle détermine, aux fins d'identifier les fournisseurs ayant un établissement sur le territoire de la MRC, le conseil de la MRC peut également par résolution constituer une liste de fournisseurs. La rotation entre les fournisseurs apparaissant sur cette liste, le cas échéant, doit être favorisée.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La MRC, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local. »

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 16 juin 2021.

Entré en vigueur le _____ 2021.

Proposition adoptée.

6.2.8 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-90 MODIFIANT LE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE DONNÉES INFORMATIQUES À BEAUHARNOIS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.9 AVENANT 2020-11 AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) – ADMISSIBILITÉ À UN MONTANT ADDITIONNEL DE 2 000 000 \$: ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le 12 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2020-2021;



CONSIDÉRANT QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 50 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 225 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 100 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE les conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux municipalités régionales de comté et aux villes ont été autorisées le 2 juin 2020 et modifiées le 8 décembre 2020 et le 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 1 224 478 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 612 239 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 2 000 000 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 3 000 000 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 2 000 000 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est admissible à un montant additionnel de 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux articles 1 et 2 du contrat de prêt pour tenir compte de ce montant additionnel octroyé à la MRC;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'entériner la signature de l'avenant 2020-11 par la MRC.

Proposition adoptée.

6.2.10 PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC) - OCTROI D'UN PREMIER VERSEMENT AUX MUNICIPALITÉS CLIENTES DU TAXIBUS SOULANGES DANS LE CADRE D'UNE SUBVENTION POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021 AU MONTANT DE 41 426,28 \$: AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) du ministère des Transports du Québec (MTQ) vise à soutenir les organismes de transport collectif et de transport adapté qui ont connu une baisse importante de leur achalandage depuis le début de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière de la MRC, résolution numéro 20-09-16-05, a été adressée au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du PAUTC afin de financer les opérations du service de Taxibus Soulanges dans les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Saint-Zotique pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la résolution 21-02-24-05 autorisant le dépôt au MTQ du rapport annuel des dépenses réalisées pour 2020 ainsi que des prévisions budgétaires pour 2021 et 2022;



CONSIDÉRANT qu'un versement anticipé de 115 073 \$ visant le maintien du service de Taxibus Soulanges pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022 a été reçu par la MRC en avril 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC versera la subvention reçue du MTQ aux trois municipalités offrant le service en la répartissant selon les périodes suivantes et au prorata du nombre de citoyens déplacés par municipalité;

- 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (12 mois d'opération) : 41 426,28 \$
- 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 (12 mois d'opération) : 41 426,28 \$
- 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022 (9 mois d'opération) : 32 220,44 \$

CONSIDÉRANT la répartition suivante pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

Déplacements réalisés par municipalité – Taxibus Soulanges				
Période	Les Coteaux	Coteau-du-Lac	Saint-Zotique	Total
Avril 2020	40	48	103	191
Mai 2020	35	53	114	202
Juin 2020	81	94	129	304
Juillet 2020	75	100	137	312
Août 2020	90	116	198	404
Septembre 2020	207	195	209	611
Octobre 2020	241	170	182	593
Novembre 2020	220	166	257	643
Décembre 2020	207	126	226	559
Janvier 2021	164	115	164	443
Février 2021	238	177	155	570
Mars 2021	254	195	211	660
Total 12 mois	1852	1555	2085	5492
Pourcentage de déplacements par municipalité	33,72%	28,31%	37,96%	100 %
Répartition de la subvention par municipalité	14 110,54 \$	11 847,67 \$	15 885,79 \$	41 426,28 \$

CONSIDÉRANT QUE les deux autres versements aux municipalités seront effectués selon les mêmes modalités;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de l'année 2022, les sommes versées en trop à la MRC par le MTQ seront, le cas échéant, récupérées à même les versements effectués à la MRC dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) et qu'ainsi les versements subséquents effectués aux municipalités clientes du Taxibus Soulanges par la MRC pourraient être ajustés;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-23 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser un premier versement de 41 426,28 \$ aux municipalités clientes de la subvention du PAUTC pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 selon la répartition suivante :

Municipalité des Coteaux :	14 110,54 \$
Municipalité de Saint-Zotique :	15 885,79 \$
Ville de Coteau-du-Lac :	11 847,67 \$

Proposition adoptée.



6.2.11 RÉSOLUTION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Boussez procède au dépôt du document.

6.2.12 PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) : AUTORISATION D'AUGMENTER LA VALEUR MAXIMALE À 120 000 \$ À L'EXCLUSION DE LA VALEUR DU TERRAIN

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'entrée en vigueur du décret 1010-2015 en date du 18 novembre 2015 relatif au Programme RénoRégion (PRR), une MRC doit établir la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la programmation 2021-2022 pour le programme RénoRégion le 3 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la valeur uniformisée maximale pour l'admissibilité d'un logement est établie à 120 000 \$;

CONSIDÉRANT que la décision d'augmenter la valeur uniformisée maximale établissant l'admissibilité d'un bâtiment unifamilial aux programmes RénoRégion (PRR) revient à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges **augmente** la valeur maximale à 120 000 \$ à l'exclusion de la valeur du terrain pour l'ensemble du territoire et informe la SHQ de cette décision.

Proposition adoptée.

6.2.13 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2022 : PROPOSITION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et invite les élus à vérifier leur agenda respectif et à émettre leurs commentaires, le cas échéant, avant le 30 juillet 2021, en prévision de l'adoption du calendrier des séances du conseil et du comité administratif 2022, qui devrait avoir lieu à la séance du conseil du mois d'août.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 AJUSTEMENT DE L'ÉCHELON DE SALAIRE DU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION (POSTE NON SYNDIQUÉ ET NON CADRE) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la signature en date du 27 novembre 2020 de la nouvelle convention collective intervenue entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges-CSN;



CONSIDÉRANT l'exercice de classification des postes réalisé par l'Employeur, avec l'accompagnement d'un consultant externe en rémunération, en utilisant les mêmes outils dans le cadre du processus de la négociation de la convention collective;

CONSIDÉRANT que les conditions de travail du personnel non syndiqué et non-cadre sont déterminées en fonction des conditions et échelles salariales semblables à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT l'augmentation des responsabilités de madame Linda Laplante à titre de secrétaire de direction pour la direction générale et la préfecture;

CONSIDÉRANT l'application du concept de l'équité interne;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget.

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'approuver l'échelon 9 de la classe 7 du poste de secrétaire de direction de madame Linda Laplante en fonction des échelles salariales et des conditions semblables et prévues à la convention collective en vigueur à compter du 17 juin 2021.

Proposition adoptée.

8.2 CRÉATION DE POSTE : RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES ET OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE À MADAME MYLÈNE GALARNEAU : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels de la direction générale et du service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les responsabilités assumées par madame Mylène Galarneau en tant que responsable des ressources humaines depuis janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de madame Mylène Galarneau dans le domaine de la gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines lors de la rencontre du 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 12000 141 – 25 %
02 13000 141 – 41 %
02 61000 141 – 9 %
02 22000 141 – 3 %
02 46000 141 – 3 %
02 40000 141 – 5 %
02 45400 141 – 5 %
02 59000 141 – 3 %
02 45230 141 – 3 %
02 32000 141 – 3 %

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'abolir le poste non syndiqué et non cadre de conseillère en ressources humaines et de créer le poste-cadre de responsable des ressources humaines;



de promouvoir et d'octroyer un contrat de travail à durée indéterminée à madame Mylène Galarneau, à titre de responsable des ressources humaines, à compter du 17 juin 2021, selon la classe 2 et l'échelon 1 de la Politique de travail des employés-cadres, et **d'autoriser** le directeur général à **signer** le contrat de travail.

Proposition adoptée.

8.3 CRÉATION DE POSTE - RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE ET OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE À MONSIEUR JACQUES BABIN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels de la direction générale et du Service de sécurité incendie et civile;

CONSIDÉRANT les responsabilités du responsable de la sécurité incendie et civile;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de monsieur Jacques Babin;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines lors de la rencontre du 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 22000 141 – 60 %

02 29000 141 – 40 %

POUR CES MOTIFS,

21-06-16-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'abolir le poste syndiqué de conseiller en sécurité incendie et civile et de créer le poste-cadre de responsable de la sécurité incendie et civile;

de promouvoir et d'octroyer un contrat de travail à durée déterminée à monsieur Jacques Babin, à titre de responsable de la sécurité incendie et civile, à compter du 17 juin jusqu'au 31 décembre 2021, selon la classe 2 et l'échelon 2 de la Politique de travail des employés-cadres, et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** le contrat de travail.

Proposition adoptée.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1.1 LETTRE DE REMERCIEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DETERRASSE-VAUDREUIL ADRESSÉE AU SERGENT BRUCE LABRIE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LE CADRE D'UNE INTERVENTION : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.



10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

Les points ont été traités sous 6.2.1.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 RÉSOLUTIONS DES MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET DE BELLECHASSE - DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) À L'ÉGARD DE L'EXACTITUDE DES TONNAGES DE DÉCHETS EN PROVENANCE DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

11.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

12.3 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESOPHORE - DEMANDE D'APPUI - SENSIBILISATION DES MOTONEIGISTES AU RESPECT DES SENTIERS AMÉNAGÉS ET DES MESURES DE SÉCURITÉ : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

12.4 RÉSOLUTION DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC CONCERNANT LA PÉRIODE D'OUVERTURE DE LA PISTE CYCLABLE AMÉNAGÉE SUR LE PONT MONSEIGNEUR-LANGLOIS - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

Madame Andrée Brosseau, mairesse de la Ville de Coteau-du-Lac mentionne qu'une réponse a été reçue de la part du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans ce dossier. Le MTQ ne peut changer la date d'ouverture de la piste cyclable aménagée sur le pont Monseigneur-Langlois en raison des contrats de déneigement.

12.5 CORRESPONDANCE DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) EN LIEN AVEC LE RETRAIT DE LA DEMANDE DE CONSULTATION CIBLÉE CONCERNANT LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES ENTRE VAUDREUIL-DORION ET SENNEVILLE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 RÉSOLUTIONS MRC DES LAURENTIDES ET DES ETCHÉMINS - DEMANDE D'ASSOUPLISSEMENTS DE CERTAINES RÈGLES CONTENUES DANS LA CONVENTION EN VUE DE LA CRÉATION DU RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Aucun sujet traité

16. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.

17. CULTURE

Sujet traité au point 4.1.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe souligne que le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges est très actif en ce moment autant au pôle civique avec l'installation d'une oeuvre d'art récupérée que par les bannières qui ont été installées le long de la piste cyclable du canal de Soulanges. Il informe que l'exposition itinérante Contamination culturelle a débuté officiellement le dimanche 13 juin 2021. L'exposition se promènera dans dix (10) municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et qui met en valeur les oeuvres de vingt artistes de notre région. M. Poirier désire également féliciter mesdames Tina Struthers et Monica Brinkman pour le projet « Le grand rassemblement ». Elles sont lauréates du prix Artiste dans la communauté des Arts et la Ville.

Monsieur Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres souligne qu'un rallye organisé par le Service des loisirs des Cèdres se déroulera dans sa municipalité. Il informe qu'après seulement trois (3) jours, les cinquante places disponibles pour la participation au rallye étaient déjà prises. Il invite les élus à visionner le vidéo promotionnel sur la page Facebook de la municipalité.

18.1 LETTRE DE REMERCIEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS LE DOSSIER DU DÉMÉNAGEMENT DU CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait la lecture du document et procède au dépôt.

19. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.



20. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

21. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

21-06-16-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 42.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier